

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Convocation en date du 26 mars 2025,
Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2025022

**Objet : Avis sur la révision du PLU
de Bourg en Bresse**

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE – Mireille
MORNAY - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS - Elisabeth LAROCHE
- Vincent MANCOUSO – Daniel MARTIN – André MOINGEON
CCD : Isabelle DUBOIS – Christophe MONIER – Audrey
CHEVALIER - Gérard BRANCHY
3CM : Philippe BELAIR -Andrée RACCURT – Jean Philippe
FAVROT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine
FRANCOIS
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : Frédéric TOSEL pourvoir à Elisabeth LAROCHE

Excusés :

CCPA : Gilbert BOUCHON

Absents :

HBA : Alain AUBOEUF

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son

Vu la délibération du 17 septembre 2020 portant délégation d'attribution du Comité syndical au Président,

Vu les statuts d'ORGANOM et ses compétences ;

Vu la délibération du 26 septembre 2022 par laquelle le Conseil municipal de Bourg en Bresse a prescrit la révision générale de son PLU et fixé les objectifs et modalités de concertation ;

Considérant qu'ORGANOM a sollicité la commune de Bourg en Bresse afin de pouvoir lui faire part de son avis sur le plan révisé arrêté ;

Considérant l'enquête publique sur les dispositions des projets de révision de PLU sur le territoire de Bourg en Bresse

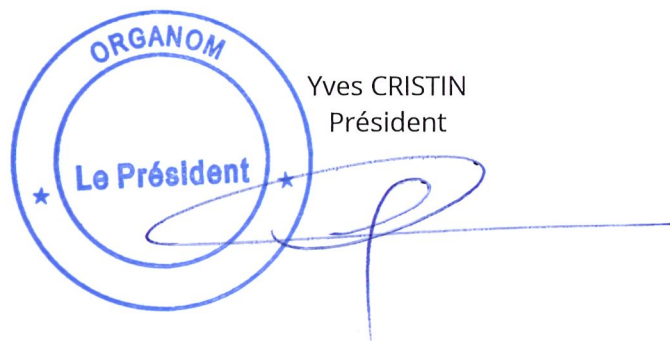
Considérant l'intérêt pour ORGANOM de déposer une contribution auprès du commissaire enquêteur dans le délai imparti sur le projet de plan révisé arrêté, au regard de son occupation et utilisation du site de La Tienne et notamment de son activité d'enfouissement ;

Considérant que cette contribution portera notamment sur les thématiques suivantes : les limites du site, la poursuite de l'activité d'enfouissement, le contenu du règlement.

Monsieur Moingeon ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE le Président, pour le compte d'Organom, à verser une contribution auprès du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique pour la révision du PLU de Bourg en Bresse.


Yves CRISTIN
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.